

Questions orales

publiquement la question de la violation des droits de la personne lors de son voyage en Chine l'automne prochain?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, à chaque occasion que j'ai eue de rencontrer des représentants du gouvernement chinois, j'ai toujours soulevé le problème. Je l'ai fait à Seattle et j'en ai aussi parlé à la presse à ce moment-là et je ferai la même chose.

Cependant, il est clair et net que la meilleure solution pour le monde occidental, c'est d'ouvrir la Chine aux valeurs du monde occidental. De cette façon, les Chinois seront nécessairement forcés à apprendre, comme c'est arrivé d'ailleurs en Union soviétique. Lorsque les gens ont été mis au courant de ce qui se passait dans le monde occidental, le Mur de Berlin est tombé. C'est la même chose qui arrivera en Chine.

* * *

[Traduction]

LE JOUR J

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales.

Les préparatifs pour la commémoration du Jour J vont bon train, et de nombreux Canadiens prennent le temps d'honorer les 5 000 Canadiens et plus qui sont morts en Normandie. Ce week-end, différents électeurs de ma circonscription m'ont signalé que la France, le Royaume-Uni et les États-Unis avaient frappé des pièces commémoratives en l'honneur de ceux qui sont tombés au champ d'honneur, et qu'on pouvait se procurer ces pièces au Canada.

Le Canada a-t-il lui aussi frappé une pièce spéciale? Dans l'affirmative, où les Canadiens peuvent-ils se la procurer?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je remercie la députée de cette question sur un sujet qui doit intéresser un bon nombre de Canadiens.

Je suis très heureux d'annoncer que la Monnaie royale canadienne a frappé trois séries de pièces commémoratives, que les Canadiens peuvent se procurer, pour commémorer le Jour J. La première est une pièce de un dollar dont le verso représente le Monument commémoratif de guerre. Il y a également un ensemble de six médaillons de bronze illustrant diverses scènes de guerre et enfin une pièce en or de 14 carats de un quart d'once.

On peut se procurer ces pièces à la Monnaie royale canadienne et chez des numismates.

* * *

**L'ATELIER NATIONAL SUR LA COMMUNICATION DE
L'INFORMATION RELATIVE AUX MALADIES
INFECTIEUSES**

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Vendredi dernier, répondant au nom de la ministre de la Santé, le ministre des affaires indiennes a dit que l'Atelier national sur la communication de l'information relative aux maladies infectieuses avait été remis à plus tard faute d'entente sur l'ordre du jour. Nombreux sont ceux qui pensent que l'atelier a été remis par suite de pressions exercées par des groupes d'intérêts spéciaux.

Je voudrais savoir deux choses. D'abord, pourquoi l'atelier a-t-il été remis à plus tard? Ensuite, à quand a-t-il été reporté?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter ce qui a été dit vendredi dernier.

L'atelier a été remis à plus tard faute d'entente sur l'ordre du jour. Nous continuons de travailler avec les intéressés pour garantir que l'atelier aura bien lieu au moment opportun; nous espérons que ce sera à l'automne.

• (1445)

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, tous les jours, les travailleurs des services d'urgence, qu'il s'agisse d'auxiliaires médicaux, de pompiers, d'infirmières et de médecins, risquent de contracter des maladies contagieuses et infectieuses.

Les États-Unis ont déjà adopté un protocole national en cette matière et le Comité permanent de la santé de la législature précédente a fait des recommandations pour l'adoption d'un pareil protocole.

Compte tenu de ces précédents, la ministre proposera-t-elle une stratégie pour protéger la santé du personnel des services d'urgence? Si oui, en quoi consistera-t-elle?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous avons l'intention de toujours travailler de concert avec les groupes concernés qui se préoccupent de ces questions très graves. C'est pourquoi nous avons demandé que se tienne un atelier qui serait chargé de faire des recommandations sur les meilleurs moyens à prendre pour régler ces problèmes très sérieux.

Entre temps, le travail se poursuit. Il y a des lignes directrices. Et il y a des procédures à suivre en pareilles circonstances.

* * *

[Français]

LES RÉFUGIÉS

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Récemment, nous apprenions que le Comité d'aide aux réfugiés de Montréal a logé une plainte internationale contre le Canada relativement à la déportation abusive au Zaïre d'une jeune femme enceinte à qui l'on aurait administré des calmants sans son consentement, ceci à l'encontre des articles 219 et 265 du Code criminel canadien et de l'article 11 du Code civil du Québec.